



Les Puces

SOUS LE GUI

LUCE LAPIN

Je vous en avais parlé très brièvement la semaine dernière. Et déjà... un sacré rebondissement ! Les responsables de l'élevage de poules pondeuses de Pampr'œuf, dans les Deux-Sèvres, dont L214 a dénoncé la cruauté le 16 décembre (l214.com/enquetes/2021/poules-cage-pamproeuf), ont tout nié ! Les images n'auraient pas été tournées chez eux, « *les comportements dénoncés ne correspondent absolument pas aux pratiques de nos collaborateurs* ». Seulement, voilà : L214 a les preuves du contraire. Ici : vimeo.com/657829259/242f04e526

Flash-back, comme dans les films : le 9 février 2017, le candidat à la présidence de la République Emmanuel Macron, un porcelet dans les bras,

Bons et mauvais cadeaux

prend « *l'engagement qu'il soit interdit d'ici 2022 de vendre des œufs pondus par des poules élevées en batterie* ». Mais un décret du 14 décembre dernier permet « *aux exploitations de continuer d'investir à condition qu'elles ne s'agrandissent pas* », regrette L214 (sur Twitter le 20 décembre). « *Alors qu'un moratoire voté en 2018 permettait de faciliter la transition vers la fin des cages.* » À propos d'Herta, j'avais évoqué ses men-songes (« Puces » n° 1535) : Pinocchio est partout.

INFO DU COLBAC, Comité de liaison biterrois pour l'abolition de la corrida (colbac.fr). Le conseil municipal, présidé par le maire d'extrême droite Robert Ménard, n'a pas attendu pour souhaiter une bonne année à la Betarra, organisatrice des corridas qui ont lieu à Béziers. Dès ce mois-ci, il lui a fait un don de 20 000 euros, sous forme d'exonération du loyer que paie cette société privée à la Ville pour la sous-location des arènes. Grâce au Colbac, les Biterrois savent maintenant où va une partie de leurs impôts.